

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

CCAS
DE
VIAS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°2022-05-16-1a

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX et le SEIZE MAI

Le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire sous la Vice-présidence de Madame Pascale GENIEIS-TORAL.

Présents :

Mmes M. Pascale GENIEIS-TORAL, Nadine CABANEL, Sandrine MORONI, Gilbert SORIA et Marie SANCHEZ.

Procurations :

M. Jordan DARTIER à Mme Pascale GENIEIS-TORAL

Mme Carole MAUREL à M. Gilbert SORIA

Mme Monique BORGHESI à Mme Nadine CABANEL

Absente excusée :

Mme Yvette DESENLIS.

Objet : Ateliers Numériques : mise en place.

Le CCAS de Vias propose aux administrés, la mise en place d'ateliers numériques en lien avec France Services présent sur le territoire de l'agglomération Hérault Méditerranée.

L'objectif de ces sessions de formation gratuites est de faciliter la pratique et la maîtrise du numérique et de l'informatique sur des ordinateurs, des smartphones ou des tablettes

**CECI EXPOSE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DELIBERE**

Et par vote à mains levées, à l'unanimité des suffrages exprimés,

AUTORISE la mise en place des ateliers numériques.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Madame Pascale GENIEIS TORAL
Vice-Présidente du CCAS de Vias



Le Président :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Affiché le :

Transmis au Représentant de l'Etat le :

23 MAI 2022